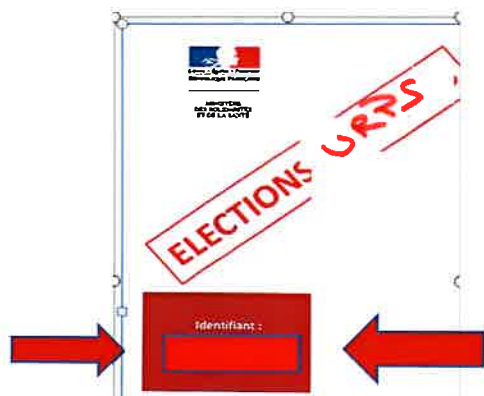


## POUR VOTER CSMF AUX ELECTIONS URPS MEDECINSEN 6 CLICS : 3 MINUTES

1- Aller sur le site : <https://elections-urps.sante.gouv.fr>

2- Renseigner l'identifiant qui figure sur votre document dans l'encadré en haut à gauche : voir



2 BIS : REPRODUIRE LE CODE DE SECURITE CAPTCHA

EXEMPLE : 583

Veuillez cocher la case ci-dessous pour continuer.

Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA

Confidentialité - Conditions

3- Renseigner votre numéro Ordre des médecins que vous trouvez sur votre carte de l'Ordre des Médecins :



La subtilité est d'indiquer le / après le N° du Département

**ATTENTION** : Votre numéro 75/suivi des 3-4 ou 5 chiffres figurant sur la carte de l'Ordre des Médecins

4- Renseigner le Numéro de Sécurité reçu sur votre portable par **SMS** ex : 598224 ou message vocal si Tél Fixe

- Le numéro de téléphone pose plusieurs problèmes
  - identifiant international pour les régions d'Outre Mer
  - en cas d'utilisation d'un téléphone fixe, le numéro utilisé ne peut être celui d'un standard avec décroché automatique
- Il existe une incompatibilité pour certaines adresses mails qui ne sont pas pris en charge par le système pour l'envoi de l'accusé de réception et qui a nécessité à certains électeurs une solution de repli avec une deuxième adresse mail

5- Choisir la liste CSMF en cliquant à droite dans le rond que vous sélectionnez automatiquement

6- Revalider le choix

**VOUS N'AVEZ PAS REÇU OU VOUS AVEZ EGARE VOTRE IDENTIFIANT : 6 CLICS DE PLUS ET VOUS POUVEZ VOTER**

Voici la procédure pour obtenir un nouvel identifiant :

Allez sur le site puis renseigner :

- 1- votre nom
- 2- votre date de naissance
- 3- votre code commune de naissance que vous trouverez sur votre carte vitale en position 5 sur les 7 premiers groupes de chiffre
- 4- le numéro RPPS que vous trouverez au dos de votre carte Ordinale des Médecins
- 5- le numéro ordinal
- 6- votre numéro de portable → Vous recevrez pas SMS votre nouvel identifiant